



BP 82
24400 MUSSIDAN

ARRETE DE CIRCULATION
TRAVAUX

☐ 05.53.81.04.07 fax 05.53.81.09.94

MAIRIE DE MUSSIDAN

ARRETE MUNICIPAL

Le maire de la commune de Mussidan,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété.

Vu la demande présentée par le responsable des services techniques de la Ville de Mussidan,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures particulières de police en raison de la mise en place de coussins berlinois, limitant la vitesse, rue Beaupuy

ARRETE

Article 1 : Pour permettre les travaux, la circulation est interdite, rue Beaupuy, dans sa partie comprise entre la rue d'Emburée et la rampe du Gravelet, durant la période suivante :

Du Mercredi 5 septembre 2012 au Vendredi 7 septembre 2012 de 7 h 00 à 17 h 30.

Article 2 : Les barrières seront mises en place par les services techniques de la ville et délimiteront l'interdiction.

Article 3 : Les déviations s'effectueront par les voies adjacentes.

Article 4 : Monsieur le Maire de Mussidan
Monsieur le responsable des services techniques,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
Monsieur le Garde Champêtre,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mussidan, le 5 septembre 2012
Le Maire,

J.Y.FULBERT